

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2020-AG-051-2**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 12 mai 2020, le conseil d'agglomération a adopté le règlement numéro 2020-AG-051-2 modifiant le règlement imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2020, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre. Veuillez prendre note du nouveau calendrier pour les dates de paiement des taxes foncières de l'année 2020 :

1 ^{er} versement	Déjà effectué le 19 février 2020
2 ^e versement	6 juillet 2020
3 ^e versement	20 août 2020
4 ^e versement	5 octobre 2020
5 ^e versement	5 novembre 2020
6 ^e versement	3 décembre 2020

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 mai 2020.

Me Stéphanie Allard, directrice du Service juridique et greffière